



compte rendu du conseil d'école du 17/02/2020

Etaient présents :

les parents d'élèves : Mme Chillet, Mme Dallon, Mme Cornet, Mme Thiblier, Mme Zantedeski, Mme Martins, Mme Bruel, Mme Brandon, Mme Bruyas, Mme Harcaut

Pour la municipalité : Mme Grangeon adjointe à la vie scolaire, Mme Perrin

Les enseignants : Mme Garde, Mme Zobebe, Mme Paolucci, Mme Tardy, Mme Ollier-Perain, Mme Guyot, Mme Melenchon, M Bonnefoy, M Roche, Mme Commarmond

DDEN : M Fontvieille

Excusés : Mme Guillerm IEN Andrézieux Nord, Mme Meunier-Favier pour la municipalité, Mme Longuet DDEN, Mme Pleuvry DDEN, Mme Souzy, Mme Fayard poste E

Présidente de séance : Mme MELENCHON

Secrétaire de séance : Mme DALLON

Ordre du jour :

- Effectifs prévus au vu des informations transmises par la mairie pour l'année 2019-2020

28 PS

19 MS

32 GS

34 CP

28 CE1

37 CE2

30 CM1

38 CM2

A ce jour, nous perdons 1 MS et 1 CP mais 1 CP arrive.

Pour le moment pas de changement par rapport à ce qui était annoncé au premier conseil d'école. Il reste encore difficile de connaître le nombre exact d'arrivées car depuis 3 ans entre avril et mai nous avons des départs et des arrivées qui ne sont pas prévus lors de la carte scolaire en novembre.

- Nombre d'enfants concernés par la prise en charge du RASED et le dispositif EFIV. Nombre d'enfants ayant une AVS.

Rased poste E 1 élève en GS/CP 3 en CE1 3, 4 EN CE2/CM1

Le poste E ne devrait revenir dans notre école qu'après les vacances de Pâques.

Rased poste G 2 élèves en GS/CP

Certains enfants ont été vus par la psychologue scolaire pour une demande d'AVS ou orientation.

Pris en charge par le dispositif EFIV : 2 en GS, 2 en CE1, 1 en CM1

5 enfants sont suivis par une AVS AESH (dossiers MDPH)

APC : Mme MELENCHON rappelle qu'en moyenne 4 élèves par classe et par période sont pris en APC

- Activités pédagogiques en dehors de l'école prévues de mars à juin 2020.

→ Participation à la biennale des arts de Saint Cyprien pour certaines classes, demande de participation financière à la mairie. Le Projet de fresque sous le préau de l'élémentaire serait réalisé avec l'aide d'artistes d'une association du Forez conseillée par Mme De Stefano, chargée de la section des arts de l'association des Primevères. Mme Grangeon trouve ce projet très intéressant et elle en parlera en conseil municipal du 18/02. A la suite de cela une réponse positive ou négative sera donnée dès le 19/02. Nous rappelons qu'un projet comme celui-ci demande du temps et de l'investissement de la part des enseignants.

Visite du collège pour les CM2 le 13/02

Couveuse en maternelle mi-mars

Voyage aux Estables pour les CE1/CE2, CM1 et CM2 du 6 au 8 avril

Sortie maternelle à la ferme pédagogique de Boisset les Montrond en mai

Sortie planétarium pour les CE1

Sortie Montrond les Bains pour les CE2/CM1 le 12/06

Sortie Val Doré pour les CP/CE1 et CE2/CM1 en mai

Chemin de la mémoire pour les CM2 (nous attendons une date)

Intervention de CILDEA pour les classes de Mme Tardy, Mme Souzy, Mme Guyot et M Roche. Travail sur l'eau et les déchets.

Activité vélo pour les classes de Mme Zobebe, Mme Garde, Mme Ollier-Perain, projet intéressant quant à la maîtrise du vélo et à la sécurité sur la route.

- Rappel de l'importance de signer les documents transmis par l'école
Tous documents informations transmises par l'école via le cahier de liaison ou tous documents en rapport avec la scolarité des enfants doivent être signés par les parents.

La directrice rappelle que les cahiers de réussite des élèves de maternelle doivent être signés manuellement et les livrets scolaire signature électronique. Mme Cornet signale qu'il peut y avoir des « bugs » sur les livrets électroniques, Si cela est le cas bien le signaler aux enseignants. Mme Perin dit qu'elle peut rappeler sur le site de la mairie dans la partie école « L'IMPORTANCE DE REGARDER CHAQUE JOUR LES CAHIERS DE LIAISON ».

- Rappel sur la nécessité pour les enfants de revoir les leçons et de lire les textes vus en classe ?

Même si à l'école élémentaire il n'y a plus de devoirs écrits.

Il est important que les parents puissent faire lire les enfants ou faire réviser les leçons déjà vues en classe.

- Rappel du règlement intérieur aux les parents : il est obligatoire d'accompagner leur enfant jusqu'aux classes de maternelle

Article 2 du règlement de l'école en lien avec le règlement intérieur départemental : « En maternelle les enfants sont remis au personnel enseignant ou au personnel chargé de l'accueil directement dans la classe ... »

Il est extrêmement dangereux de laisser un enfant aussi jeune rentrer seul dans les locaux de l'école et contraire au règlement

- Problème de photocopieur en maternelle et matériel informatique ? Doit-on faire un état des lieux du matériel ?

Début janvier le technicien « d'Avenir Bureautique » est venu réparer le photocopieur de maternelle sans facturer son intervention alors que le contrat d'entretien se terminait en décembre 2019. Ce photocopieur commence à manifester des signes de faiblesse.

Mme Melenchon explique l'importance d'avoir un photocopieur sur le site de l'école maternelle. Il faudra penser au remplacement de l'appareil dans les prochains mois.

Quant aux ordinateurs qui ont été changés il y a 5 ans, il serait nécessaire de faire un état des lieux et répertorier les ordinateurs pouvant passer sous windows 10 et ceux devant être changés.

Questions des parents d'élèves :

QUESTIONS POUR L'ECOLE:

Suite aux petits problèmes de discipline en CM2 et CM1 au cours du premier trimestre, nous aimerions savoir s'il y a eu des améliorations ?

La directrice rappelle le règlement intérieur départemental paragraphe 2.1, « les élèves ont l'obligation de n'user d'aucune forme de violence et de respecter les règles de comportement de et civilité... »

L'équipe enseignante trouve que les enfants ont parfois des comportements violents. Ainsi lors du conseil des maîtres du 10 février, l'équipe enseignante a travaillé sur certaines sanctions.

Un règlement « du vivre ensemble » a été élaboré avec les élèves et affiché dans les classes. Lorsqu'un article du règlement n'est pas respecté par un élève il est copié deux fois pour un enfant de Cp, Ce1 ou CE2 et 5 fois pour un enfant de CM1 ou CM2. Ce travail sera signé par la famille afin d'être informé du comportement de l'enfant.

Pour la rentrée 2020, Mr Bonnefoy partant à la retraite cette année, sera-t-il remplacé à la rentrée 2020/2021 ?

Normalement oui

La répartition des élèves est-elle faite et si c'est le cas est-elle définitive ?

La répartition est faite en fin d'année et ajustée en août

QUESTIONS POUR LA MAIRIE

Durant ces périodes d'épidémies hivernales où le lavage des mains est important, il semble qu'il n'y ait pas de savon dans les toilettes de l'école primaire. Serait-il possible d'y remédier ?

Les distributeurs à hauteur des élèves ont été rechargés et sont manipulables par les plus petits.

Une question que beaucoup se pose. Le policier municipal n'est pas

toujours présent aux horaires d'ouverture à 8h20 et 13h20. Cela semble être un problème puisque les dames de maternelle ouvrent le portillon avec un temps de retard (le temps de s'apercevoir de l'absence du policier). A plusieurs reprises, les élèves ont donc été obligés de passer par la cour de l'école maternelle. Y aurait-il une solution pour pallier à ce problème en cas d'absence du policier ?

Une fiche d'observation d'un risque a été remplie par les parents d'élèves pour pointer le danger de la circulation devant l'école entre 13h20 et 13h30 et aujourd'hui une solution définitive est trouvée.

→ Pour des raisons de sécurité, l'entrée de 13h20 à 13h30 pour les élèves d'élémentaire se fera dès jeudi 20 février par la cour de l'école maternelle.

Et Le matin si le policier n'est pas devant l'école, une dame ouvrira le portillon de l'élémentaire à 8h20.

QUESTIONS DIVERSES

Prise de vues et photos dans l'école :

Aujourd'hui l'école doit être méfiante quant aux photos prises et la diffusion sur les réseaux sociaux. Les problèmes rencontrés auparavant dans les collèges peuvent apparaître aujourd'hui dans les écoles.

La diffusion des informations concernant l'école se fera par les journaux, par des documents faits par les enseignants lors d'action ou de sorties scolaires et également sur le site de la mairie lorsque la directrice rédige un article.

Sur le **facebook des parents d'élèves** vous pourrez trouver les informations sur les actions mises en place entre la liste des parents et l'école. Ainsi par exemple, vous avez pu venir au café des parents du 7 février afin de découvrir l'exposition des enfants de maternelle dans le cadre de l'action départementale « d'une semaine à la maternelle ».

Santé et hygiène

Rappel de la directrice : même si toutes les maladies n'impliquent pas une éviction, il est préférable de garder à la maison un enfant qui a de la fièvre ou qui a vomi... ceci dans un souci du bien être de l'enfant malade et afin de ne pas transmettre aux autres la maladie.

LES POUX : cette année nous avons plusieurs classes qui sont concernées par ce problème.

IL EST INDISPENSABLE DE VERIFIER ET DE TRAITER LES TETES EN DEMANDANT CONSEIL A VOTRE PHARMACIEN.

Garderie et cantine

Depuis les dernières vacances il y a eu beaucoup d'inscriptions de dernières minutes à la cantine. Christine la secrétaire transmet par mail à la cantine et à Mme Melenchon les nouvelles inscriptions. Cependant lorsque Mme Melenchon est dans sa classe, elle n'a pas les informations par mail rapidement et donc ne peut transmettre à ses collègues. C'est pourquoi Mme Grangeon et Mme Perrin ont dit qu'elle allait en parler avec le personnel de cantine pour transmettre directement les informations dans les classes en élémentaire.

GARDERIE : beaucoup trop de retards les soirs après 18h, une lettre de la mairie est donc envoyée aux familles concernées.

La séance est levée à 20h

Le prochain conseil se tiendra lundi 8 juin.